

de l'Apôtre, que nous soyons greffés par la grâce sur le tronc qui est l'Homme-Dieu, afin que son sang comme une sève divine monte et circule dans nos âmes et nos corps, et pousse en chacun de nous les fleurs des vertus et les fruits de la vie éternelle.

III.

C'est pour nous exciter et nous encourager à achever en nous " ce qui manque à la Passion de Jésus-Christ " par la pratique parfaite des vertus surnaturelles que Dieu a choisi pour nous ce mode de rédemption, par les souffrances et la mort de son Fils sur la croix. *Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum ut sequamini vestigia ejus* (I Pet. II. 21).—" Le Christ a souffert pour nous, vous donnant l'exemple afin que vous marchiez sur ses traces. "

Savez-vous pourquoi cette passion douloureuse? pourquoi cette agonie cruelle? pourquoi cette sentence injuste? pourquoi cette horrible flagellation? pourquoi ces injures et ces moqueries? pourquoi enfin cette mort honteuse et cruelle au milieu de ces fêtes de toute une ville? Ce n'est pas seulement pour nous ouvrir les portes du ciel, c'est pour nous donner le courage d'y monter.

Que serait-il arrivé, si J.-C. nous avait rachetés sans les humiliations et les souffrances de sa Passion? Nous aurions trouvé trop difficile l'œuvre de notre salut; le cœur nous eut manqué. Nous aurions murmuré contre notre rédemption et notre Sauveur.

Mais maintenant, comment oserions-nous nous plaindre des difficultés de notre salut? comment oserions-nous trouver qu'il nous coûte trop cher? Si le chemin du ciel nous semble difficile à monter, J.-C. l'a pourtant monté avant nous, chargé de sa croix, et si nos pieds se déchirent aux pierres et aux ronces du chemin, ils ne font pourtant que se poser sur les traces sanglantes de J.-C. Si notre âme et notre corps nous semblent parfois bien meurtris par la pénitence et l'austérité de la vie chrétienne, nous nous rappelons que nous n'avons pas le droit d'être "des membres délicats sous un chef couronné d'épines." (1) C'est pour cela, c'est pour nous apprendre cette nécessité et cette

(1) S. Bern.